



L'association a pour but l'aide, sous toutes ses formes et par tous moyens quelconques, aux personnes handicapées de l'ouïe, principalement celles en difficulté.

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 19 MARS 2013

Le Président ouvre la séance à 20 heures 15.

Sont présents :

- comme membres effectifs : Mesdames P. JACQUES, C. JOB, J. SWEERT, A. RERREN, N. LEMMENS et S. VERNAILLEN et Messieurs R. COENEN, M. DEKEULENEER et R. JACQUES ;
- comme membre adhérent : Madame M-F.VAN LIL.

Point 1: ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) et mot d'accueil du Président.

Le Président déclare l'A.G.O. ouverte. Il souhaite la bienvenue à la 19^{ème} A.G.O. de l'*asbl JEAN SILENCIO vzw* et remercie les personnes qui ont réservé du temps pour l'A.G.O. Il souligne que, depuis 1994, la fidélité des membres a permis la continuité de l'*asbl JEAN SILENCIO vzw*. Il s'en réjouit.

Le Président demande si l'ordre du jour proposé peut être retenu ou si des points supplémentaires doivent y être inscrits. Il n'y a pas de proposition et l'ordre du jour est accepté.

Point 2 : vérification des mandats et nomination des nouveaux membres effectifs.

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu 23 réponses à la convocation. 22 membres se sont excusés.

9 membres, dont 8 effectifs, sont présents et dûment mandatés.

Le Président demande s'il y a une nouvelle candidature comme membre effectif. Le Secrétaire annonce qu'il y en a une au nom de Mme DENIS Suzanne parrainée par le Président et Mme JOB C.

Point 3 : approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 28 mars 2012.

Le Président donne lecture du procès-verbal de l'A.G.O. du mercredi 28 mars 2012.

Le Président demande si les participants veulent réagir. Il n'y a pas de remarques.

Le procès-verbal de l'A.G.O. du mercredi 28 mars 2012 est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées. Le document approuvé et signé est transmis au secrétariat.

Point 4 : lecture du rapport d'activités 2013.

La Vice-présidente donne lecture du rapport.

Le Président demande s'il y a des remarques, des critiques ou des questions. Aucune.

Point 5 : bilan financier de l'exercice 2013.

Le Président précise qu'au niveau financier on constate depuis l'année 2009 que les interventions diminuent en importance. L'*asbl JEAN SILENCIO vzw* a constitué des réserves. Il donne la parole à la Trésorière.

a) bilan de l'exercice écoulé :

La Trésorière remet aux membres présents les documents suivants :

Siège social : Rue de l'Eglise Saint-Martin 29 – 1083 Bruxelles ; Tel. 02/428 01 40

Secrétariat : Avenue des Liserons 37/1 – 1020 Bruxelles

Téléphone / télécopieur : 02/270 14 50

e-mail : contact@jeansilencio.be

www.jeansilencio.be

Compte bancaire : DEXIA S. A. : IBAN : BE31 0682 1837 8955 BIC : GKCCBEBB

RAPPORTPROVISOIRE AG2013.docx

- le bilan de l'exercice 2013 ;
- le budget 2013 ;
- le compte à vue 2013 ;
- le compte de dépôts 2013 ;
- la répartition des recettes et des charges 2013 ;

Ensuite, elle donne lecture du bilan de l'exercice 2013 et explique les différents postes de recettes et de dépenses dudit bilan. Elle répond ensuite aux questions formulées par les participants.

Le Président demande s'il y a encore d'autres questions ou remarques éventuelles. Aucune.

b) lecture du rapport des Vérificateurs aux comptes :

Monsieur M. DEKEULENEER donne lecture du rapport des Vérificateurs aux comptes.

En date du mercredi 21 mars 2012, Monsieur HOFFMAN G. et lui-même ont procédé aux opérations de contrôle des comptes 2011. Aucune remarque particulière n'a été faite. Les comptes sont correctement tenus et exacts.

L'A.G. approuve les comptes à l'unanimité.

La Trésorière remercie les Vérificateurs aux comptes pour leur rapport élogieux et leur travail.

Le rapport est remis au Secrétaire.

c) vote pour l'approbation du bilan de l'exercice écoulé :

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

Il est joint au présent procès-verbal.

d) démission et réélection des quatre administrateurs rééligibles.

Le Président passe la parole au Secrétaire qui explique la situation actuelle du CA.

Actuellement, quatre administrateurs, à savoir Mmes A. RERREN, P. JACQUES, N. LEMMENS et S. VERNAILLEN sont statutairement démissionnaires et rééligibles. Trois des quatre se représentent, à savoir Mmes P. JACQUES, N. LEMMENS et S. VERNAILLEN.

Le Président propose de voter à main levée. Les trois candidates sont unanimement réélues et Mme RERREN est démissionnaire. Elle sera remplacée au premier C.A. après l'A.G.O. 2013.

Point 6 : démission et nomination des Vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2013.

Le Président remercie les Vérificateurs aux comptes qui sont tous démissionnaires. Monsieur M. DEKEULENEER et Monsieur G. HOFFMAN se représentent tous deux.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'attribuer les mandats de Vérificateurs aux comptes aux deux candidats. Le Président les remercie et les félicite.

Point 7 : lignes d'action pour l'exercice à venir.

Le Président cède la parole à Madame P. JACQUES qui procède à la lecture des lignes d'action pour 2012. Il ouvre le débat et souligne l'augmentation du nombre de membres adhérents ainsi que le fait qu'actuellement il y a plus de recettes que de dépenses.

Point 8 : fixation du montant des cotisations pour l'exercice 2013.

Le Président indique que, vu la situation économique du moment, le C.A. propose de maintenir les montants des cotisations 2013. Quelques nouveaux membres adhérents sont venus s'ajouter.

Les cotisations 2014 proposées s'établissent comme suit :

- membre adhérent : 15 € ;
- membre effectif : 30 € ;
- membre d'honneur : montant libre supérieur à 30 €.

Le montant des cotisations 2014 est approuvé à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Point 9 : budget pour l'exercice 2013.

La Trésorière donne lecture et commente l'ensemble des recettes escomptées et des dépenses envisagées pour l'année 2013. Elle signale qu'il s'agit d'une estimation basée sur le passé et qui tient compte des éventuels projets qui pourraient être lancés au cours de l'année. Au vu de la situation des recettes, la Trésorière propose de maintenir, en général, les estimations pratiquement semblables à celles de l'année 2011.

Le Président demande l'avis des participants. Il signale qu'en 2011 il y a eu moins de demandes d'intervention financière. Elle permet de maintenir un fonds de roulement; ce qui peut être intéressant pour régler rapidement une nouvelle demande d'intervention urgente.

L'Assemblée estime que le budget 2013 est crédible et l'accepte à l'unanimité des voix.

Un exemplaire du document est joint au présent procès-verbal.

Point 10 : divers.

Le Président donne la parole à l'assemblée et demande s'il y a des suggestions ou commentaires à formuler.

Point 11 : clôture de l'A.G. Ordinaire.

Le Président remercie Monsieur et Madame COENEN-SWEERT qui ont bien voulu accueillir l'A.G.O. ainsi que l'ensemble des membres présents pour leur participation active.

Il déclare l'A.G.O. 2013 clôturée.

La séance est levée à 21 heures 30.

Ainsi fait à Bruxelles, le mardi 19 mars 2013.

Le Président,

Le Secrétaire,

R. JACQUES

R. COENEN.